

Présentation du Plan National en faveur des Migrateurs Amphihalins (PNMA)



LOCAL AND GLOBAL INITIATIVES:

HOW SCIENCE SUPPORTS MANAGEMENT ACTIONS ON DIADROMOUS FISH

TERMES de REFERENCE du PNMA

Espèces concernées : espèces amphihalines (poissons + macro-crustacés)
de métropole et d'outre-mer français

Objectifs

1

Donner une vision globale de l'état de conservation et des pratiques de gestion de l'ensemble de ces espèces

2

Tirer le meilleur parti des dispositifs existants de conservation (PNA, PDC,...), de planification (SDAGE, DSF, ...) et mesures de gestion (Plagepomi, commissions...)

3

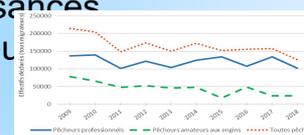
Proposer une coordination au niveau national sans se substituer aux instances de bassins et analyser les manques pour une gestion optimale

4

Favoriser la synergie, en activant le lien biodiversité-eau douce-milieu marin

Contenu attendu du PNMA

Etat des lieux des connaissances sur la situation des migrateurs amphihalins



Bilan de la mise en œuvre des dispositifs de gestion existants

Ensemble d'actions SMART, opérationnelles à l'échelle nationale



Répond également à l'action H4 du plan saumon

Aide de 123 k€ de l'OCSAN, dans le cadre du FEAMP, pour l'action

« Promouvoir les actions françaises dans le cadre de l'Année internationale du saumon et développer un plan national d'action pour les poissons migrateurs anadromes »

TERMES de REFERENCE du PNMA

Plus-value attendue

1

Se rapproche d'un PNA multi-espèces (outil Fr pour répondre à la DHFF)

2

Permet un dialogue avec les différents ministères, MTE, MAA, MOM

3

Est inscrit dans la SNB3 portée par le MTE

4

Permet d'interagir avec l'ensemble des programmes apportant une plus-value à la bonne connaissance / gestion des espèces amphihalines

Dont le programme **DIADES**

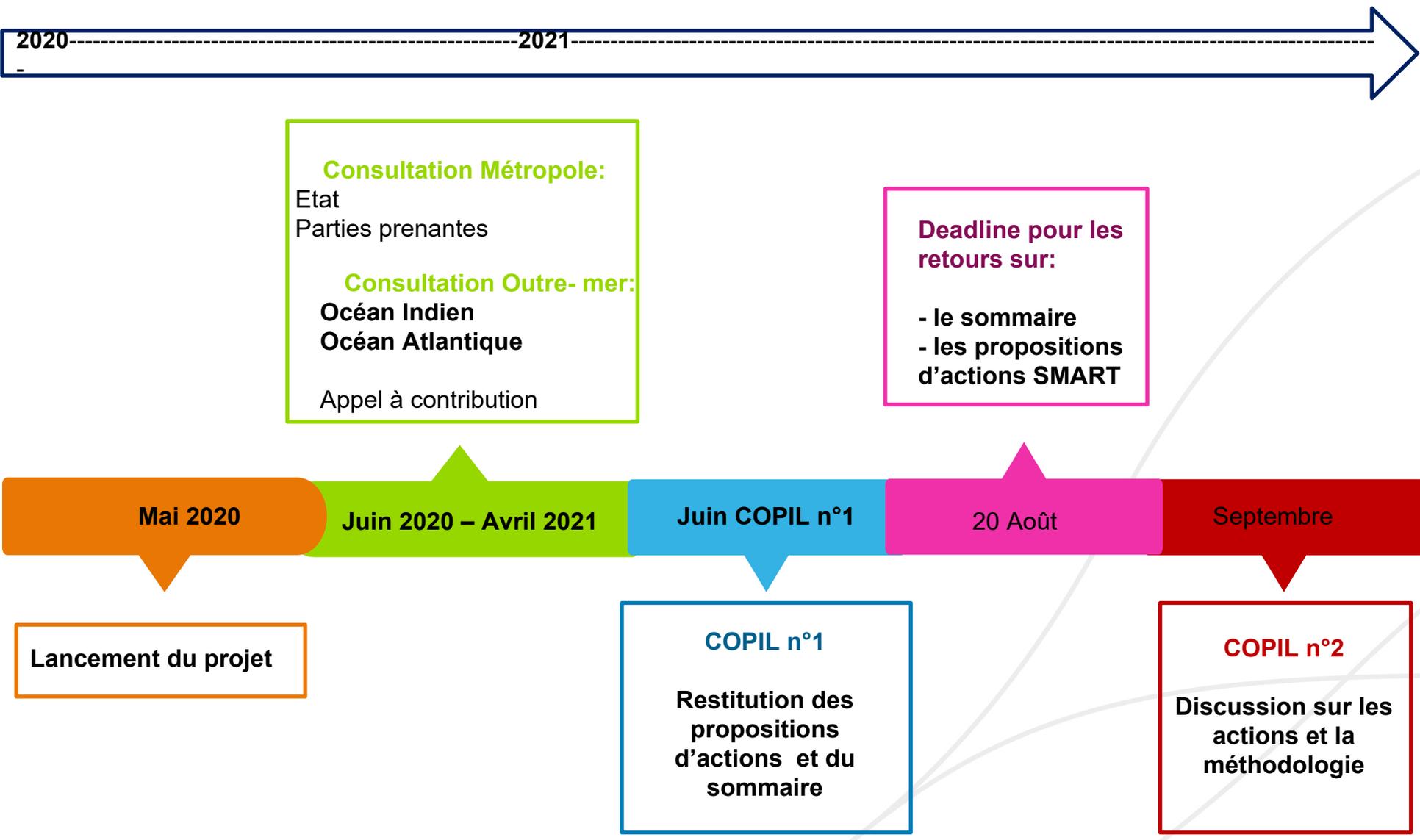
Plan avec une échéance 2031

Se caler sur la SNB3 (2021-2031) => prévoir des échéances à 3 ans pour les « sous actions » notamment

Faire le lien avec les documents régionaux (2022-2028) - 6 ans
prévoir l'intégration du bilan à mi-parcours du PNMA lors de l'écriture des futurs plagépomi / SDAGE / DSF 2028-2033



Calendrier rétrospectif



Calendrier rétrospectif

Trimestre 4 de 2021

Bilatérales avec les structures afin de consolider les actions vues en COPIL 2

Validation du projet de plan (V1)



Octobre - novembre

Novembre - décembre

COPIL N°3

31 Décembre



Consultation:

Mayotte
Guyane
Martinique
Guadeloupe
La Réunion



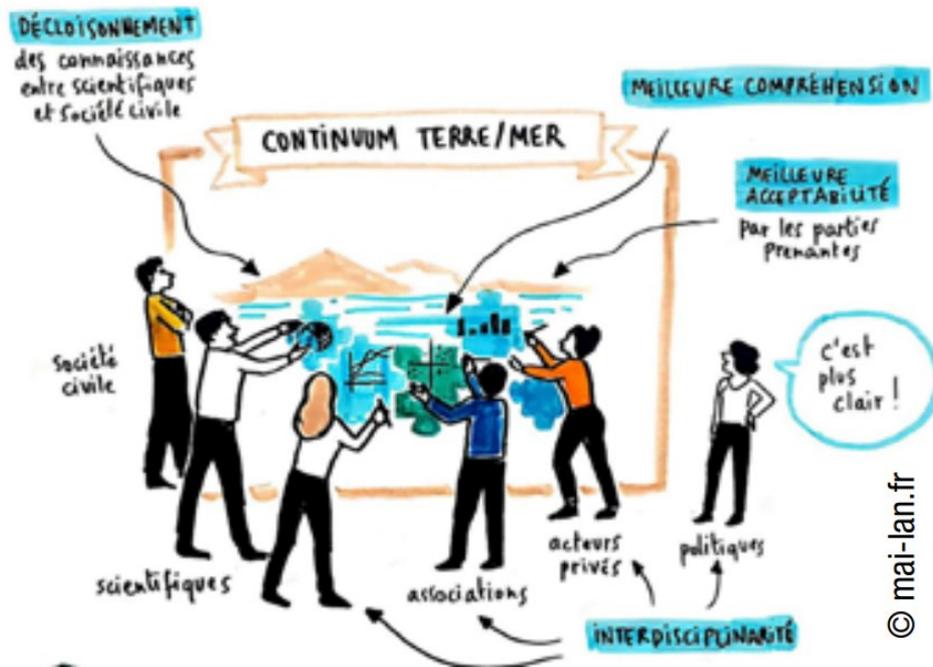
Envoi du projet de PNMA à la NASCO

Délai supplémentaire : le 05/02/22



INFORMATIONS SUR LE PNMA

<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1240>



N° 80
MAI
2021

LES
Rencontres

Réflexions sur le Plan national migrateurs amphihalins (PNMA)
Rencontres organisées auprès de l'ensemble des acteurs impliqués de métropole et d'outre-mer

Synthèse des rencontres organisées par l'Office français de la biodiversité les 14, 15 et 17 septembre 2020 et les 21 et 22 janvier 2021, auprès de l'ensemble des acteurs impliqués de métropole, et les 20 et 21 octobre 2020, 25 février, 16 et 22 mars 2021 auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans les départements et régions d'outre-mer (Drom).

L'élaboration du Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA) s'inscrit dans une démarche de co-construction associant l'ensemble des acteurs concernés par le projet. Aussi, des rencontres ont été organisées afin de : réaliser un bilan de la mise en œuvre de différents dispositifs de gestion existants ; partager des retours d'expérience des dispositifs actuels et des actions réalisées dans leur cadre ; identifier des grandes orientations et des leviers d'actions du PNMA ; formaliser une liste d'actions prioritaires à mettre en œuvre dans les départements d'outre-mer ; proposer des leviers et objectifs opérationnels à soutenir à l'échelle nationale à moyen terme.

Le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont confié à l'Office français de la biodiversité (OFB) l'élaboration d'un Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA). Les espèces considérées sont les poissons et les macrocrustacés amphihalins présents en France métropolitaine (Figure 1 et Tableau 1) et dans les départements et régions d'outre-mer (Drom). Certaines de ces espèces font déjà l'objet de dispositifs de gestion, aux échelles internationale, nationale, de façade maritime ou de bassin. Toutes ne bénéficiant pas d'un même statut de protection, le plan adoptera une approche multi-espèces, dont l'intérêt est souligné par l'action 42 du Plan biodiversité.

les dispositifs de gestion existants en les accompagnant via des actions opérationnelles de niveau national. Ces actions, activant le lien entre biodiversité, milieux d'eau douce et milieux marins, viseront des opérations concrètes et réalisables dans des délais fixés avec des responsables et des moyens identifiés.

Figure 1. Les 12 espèces de poissons migrateurs de métropole : la lamproie marine, la lamproie de rivière, l'alose feinte, l'alose feinte de méditerranée, la grande alose, la truite de mer, le saumon atlantique, l'éperlan, le mulet pers, le flet, l'anguille et l'esturgeon.

© mai-lan.fr

71

1 équipe projet

1 référents pour chacun des 6 thèmes

Thème #1	Thème #2	Thème #3	Thème #4	Thème #5	Thème #6
Lien Terre-Mer	Habitats et continuités	Suivis, évaluations et perspectives	Pisciculture et repeuplement	Pêche	Communication sensibilisation formation
					
Référents thématiques	Référents thématiques	Référents thématiques	Référents thématiques	Référents thématiques	Référents thématiques
Vincent TOISON	Matthieu CHANSEAU	Marine PORTENEUVE	Bénédicte VALADOU	Laurent BEAULATON	Nicolas AMPEN

Et **René Lalement**, directeur adjoint de la DASB

Thème #1 : Lien Terre-Mer



Les Orientations

O1 - Améliorer la connaissance sur les amphihalins dans le milieu marin

O2 - Mieux utiliser les possibilités offertes par la réglementation et renforcer toute coopération sur le continuum terre-mer

O3 - Renforcer la cohérence de la gouvernance et les politiques qui concernent l'interface terre-mer

O4- Autre: coopération internationale

Les Actions

LO1-1.1- Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer

LO1-1.2- Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition

LO1-1.3- Evaluer l'état sanitaire (détection de contaminants, état parasitaire, traits de vie en zone de transition...) des populations de migrateurs amphihalins

=> Connaissance

LO1-2- Identifier, Evaluer et quantifier les pressions les plus fortes en métropole et dans les DROM

=> Connaissance

LO2-1- Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), pour la mise en place d'un plan d'action cohérent, notamment pour la gestion de la pêche
=> Réglementation

2- Renforcer de façon spécifique la protection des zones fonctionnelles à enjeu via la création d'espaces protégés
=> Protection



LO3-1- Participer à la coordination de la concertation entre les instances à terre (COGEPOMI et comités de bassins) et en mer (comité maritime de façade, COPIL des sites Natura 2000...) en métropole et en outre-mer
=> Gouvernance



LO4-1- Faciliter les échanges internationaux
=> Gouvernance





Les Orientations

O1- Renforcer la connaissance sur les pêcheries et les captures en mer et en eau continentale

O2 - Mobiliser la connaissance des pêcheurs

Les Actions

PO1-1.1- Rendre les données de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer utilisables, fiables et partagées
=> **Connaissance**

PO2-1- Valoriser les savoirs et savoir-faire des pêcheurs dans le cadre d'une exploitation responsable des migrateurs amphihalins
=> **Connaissance**

DIADES
(mercredi)

PO1-1.2- Mettre en place un outil de suivi national des captures pour les pêcheurs de loisirs en mer et en eau continentale en intégrant les captures accessoires
=> **Connaissance**

PO1-1.3- Coordonner et centraliser les méthodes de calcul des indicateurs issus des pêcheries
=> **Connaissance**

Ces actions répondent en partie à l'action F1 du plan saumon



Les Orientations

O1 - Sur les territoires à enjeux forts et particulièrement résistants face au changement climatique, garantir un fort niveau de protection et restaurer la fonctionnalité des milieux et la continuité écologique en cohérence avec les politiques de transitions énergétiques et écologiques

O2- Améliorer la connaissance sur les habitats et restaurer leurs fonctionnalités sur les territoires à enjeux forts

O3 -Organiser une aide à la surveillance et au maintien de la fonctionnalité des dispositifs de franchissement piscicole, au bénéfice des propriétaires, pour améliorer l'efficacité de ces dispositifs

Les Actions

HO1-1.1- Harmoniser au niveau national l'identification des territoires à enjeux forts et particulièrement résistants face au changement climatique afin de renforcer spécifiquement leur protection

=> Document de référence national

HO1-1.2 - Faciliter la mise en œuvre de moyens adaptés (financier, technique et/ou administratif) permettant de limiter les impacts des ouvrages clés identifiés sur tout le territoire national

=> Concertation

HO1-1.3- Déterminer et réduire les impacts à la dévalaison induits par les différentes prises d'eau (cours d'eau, estuaire) en cohérence avec les politiques de transitions énergétique et écologique

=> Connaissance, réduction des impacts

HO1-1.4- Identifier par grands bassins et COGEPOMI, avec une harmonisation nationale, les territoires les plus impactés par les problèmes hydro-morphologiques et/ou chimiques afin d'améliorer leur fonctionnalité

=> Connaissance, réduction des impacts

HO2-1- Rédiger un guide technique pour la gestion/ restauration des habitats des espèces amphihalines
=> Document de référence national

HO2-2- Caractériser les impacts de la prédation et/ou de la compétition par certaines espèces, dont les EEE, sur les populations de migrateurs amphihalins

=> Connaissance

HO2-3- Coordonner et apporter un appui aux bassins versants afin de diagnostiquer la fonctionnalité des principales frayères (aloses, lamproies, saumon, truite de mer) et, si besoin, l'améliorer

=> Connaissance

1- Elaborer une stratégie d'aide à la surveillance et au maintien de la fonctionnalité des dispositifs de franchissements piscicole et faciliter son déploiement sur les territoires

=> Réduction des impacts

HO1-1.2 répond également à l'action H1 du plan saumon

HO2-1 répond également à aux actions H2 et H3 du plan saumon



Les Orientations

O1- Mettre en place une animation nationale chargée du suivi de la mise en œuvre du PNMA

O2- Valoriser les outils existants, définir de nouveaux outils et partager avec les territoires

Les Actions

SO1-1- Outiller le PNMA d'un tableau de bord pour le suivi des actions
=> **Gouvernance**

SO2-1- Centraliser les données de suivis et d'évaluations des populations au niveau national
=> **Suivi et Connaissance**

SO1-2- Disposer d'une stratégie financière à moyen et à long terme pour les actions du PNMA à l'exclusion des actions locales prévues dans les Plagepomi
=> **Suivi**

SO2-2- Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation partagés pour toutes les espèces en métropole et dans les outre-mer
=> **Connaissance**

répond en partie à l'action F2 du plan saumon

DIADES
(mercredi)

SO1-3- Porter à connaissance les résultats du PNMA auprès des autorités compétentes des documents de planifications
=> **Financier**

SO2-3- Veiller à intégrer les migrateurs amphihalins dans les études prospectives
=> **Suivi et Connaissance**

LIFE EMM



Les Orientations

O1- Construire un lexique partagé et un ensemble d'argumentaires sur les migrateurs amphihalins

O2- Renforcer la partie dédiée aux migrateurs amphihalins dans le CDR cours d'eau

O3- Définir des actions ciblées, cohérentes entre elles, et adaptées à chaque public, les élus et les professionnels

O4- Mettre en place des formations dédiées aux migrateurs amphihalins

Les Actions

CO1-1- Consolider les éléments de communication à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer
=> Document de référence

CO2-1.1 - Consolider la section dédiée aux poissons migrateurs dans le CDR cours d'eau et veiller à la rendre visible auprès des acteurs (notamment pour le milieu marin)
=> Communication et sensibilisation

CO2-1.2 - Créer une boîte à outil communication sur les migrateurs amphihalins
=> Document de référence

CO3-1.1 - Développer et renforcer les partenariats avec la presse
=> Communication

CO3-1.2- Mobiliser la diversité des canaux de communication et s'appuyer sur des événements existants
=> Communication et Sensibilisation

CO3-1.3- Communiquer auprès du grand public et des élus autour de la RCE pour les migrateurs amphihalins
=> Communication

CO3-1.4- Sensibiliser et communiquer sur les espèces amphihalines auprès des usagers
=> Adhésion des usagers

CO4-1- Intégrer les enjeux identifiés dans le PNMA dans les différentes formations liées à la biodiversité et les autres formations professionnelles liées à des métiers et activités pouvant interagir avec les migrateurs amphihalins
=> Sensibilisation

**DIADES
(WP2, mais pas que...)**

Présentation des actions

Thème #4 : Pisciculture et repeuplement



L'Orientations

RO1 – Définir un cadre de décision pour les programmes de repeuplement

DIADES -
REVE
(jeudi)

Les Actions

RO1.1- Partager les connaissances et les retours d'expérience
=> **Communication et Connaissance**

RO1.2- Rédiger un guide national du repeuplement
=> **Document de référence**

Répond également à l'action
A1 du plan saumon

Stratégie financière

➤ Travail en cours sur la mise à disposition des ressources (budget et RH) des partenaires

➤ certaines actions du plan sont identifiées comme pouvant s'intégrer dans le cadre de différents projets LIFE sur lesquels travaille l'OFB :

➤ quelques actions relatives à la thématique « **habitat et continuités écologiques** », compatibles avec le **projet LIFE SN**, porté par la France visant à intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles avec la restauration des habitats comme fil conducteur

➤ certaines actions relatives à la thématique « **lien terre-mer** » et « **Pêche** » compatibles avec le projet **LIFE « espèces marines mobiles »** visant à répondre aux objectifs environnementaux stratégiques de la DCSMM portée par l'OFB.

❑ Hypothèse de l'élaboration d'un LIFE PNMA pour 2023

Taux de financement attendus pour le LIFE : environ 60%



Note de concept
=> dépôt 8
septembre 2022



Note de concept
=> dépôt 4 octobre
2022

